

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU
VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, vendredi 17 décembre 2021 à 19h00 (dix sept décembre deux- mille-vingt et un à dix neuf heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT.

Absents excusés : Magali DE PONTE, Johann LOPEZ

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 07 décembre 2021. Mr TRIPAULT Pascal est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Ordre du jour : mise en location de la parcelle agricole D163

Le Conseil municipal est réuni afin de statuer sur l'attribution de la parcelle agricole D163 suite à la cessation d'activité du précédent locataire Jean-Michel GAUZERE. Celle-ci est d'une surface de 9640 m². Le bail rural prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Rappels recueillis auprès du service juridique des communes :

- Selon l'indice de fermage de l'arrêté préfectoral DDT/SEA 2021-1099 : fermages de terres agricoles de catégorie 1 :
 - Loyer minimum : 145,75 € / ha / an
 - Loyer maximum : 194,33 € / ha / an
- Conformément à l'article L411-15 du code rural, la commune peut conclure un bail rural par voie d'adjudication.
 - Priorité n° 1 : exploitant dont le siège est localisé sur la commune d'Audon.
 - Priorité n° 2 : exploitant réalisant une installation et bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs
 - Cette priorité légale est d'ordre public. Son non-respect peut entraîner la nullité du bail conclu.

Trois propositions ont été déposées en mairie, sous pli cacheté, avant la date limite de dépôt fixée au 17 décembre.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis en séance.

Les trois candidats étaient les suivants :

- Mr Xavier MARROCQ : proposition à 160 € / ha / an
- Mr Nicolas BAYLE : proposition à 172 € / ha / an
- Mr Eric DUTOUYA : proposition à 165 € / ha / an

Les 3 enchères sont réputées valables puisque déposées avant la date, enchères situées dans la fourchette de l'arrêté préfectoral, les 3 sièges d'exploitation sont situés à AUDON.

Mr Xavier Marocq ayant présenté, en sus, une attestation validant la réalisation d'une installation agricole, il devient prioritaire par rapport aux 2 autres candidats et ce malgré son enchère moins disante. Après en avoir délibéré et en vertu des règles précédemment citées, le Conseil municipal décide de confier le bail de la parcelle D163 à Monsieur Xavier MARROCQ et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.